



Démarchage à domicile

Par manganaise

Bonjour

J'ai un commercial qui est passé à mon domicile fin février pour me vendre 2 extincteurs

Il est reparti avec le chèque

J'ai envoyé ma rétractation le 3 mars .Ils ont quand même débité ce chèque le 14 avril après des mails que je leur ai envoyé en leur demandant de me restituer mon chèque bien avant cette date

Ces mails sont restés sans réponses ainsi que les coups de téléphone dont il est impossible de laisser un message

J'ai reçu la facture d'avoir le 20 juin

La société à mon RIB pour le remboursement et malgré cela ils me disent que je dois confirmer par téléphone ce RIB

Malgré de nombreux mails auxquels ils me disent qu'ils appellent et que je ne réponds pas

Alors que je suis persuadé qu'ils n'appellent pas car je n'ai pas d'appels de leur part

Que dois je faire pour récupérer cet avoir et avaient t'ils le droit d' encaisser mon chèque sachant que cela est une vente à domicile

Dois je les attaquer au tribunal ??

Merci pour votre réponse

Par osram

Bonjour,

Commencez par oublier le téléphone et les mails...mise en demeure recommandée avec AR de restituer immédiatement le montant versé sous peine de poursuites judiciaires.

Conservez une copie.

Par manganaise

Merci pour votre réponse

Le courrier part ce soir

Par osram